

décembre, 2023



# BULLETIN D'INFORMATION

NUMÉRO 1



## LE PROGRAMME OBJECTIF EMPLOYEUR PRO-VÉLO

Le programme **Objectif Employeur Pro-Vélo** vise à vous accompagner, employeurs publics, privés et associatifs, dans le **développement d'une démarche pro-vélo** au sein de vos sites employeurs.

Porté par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) et permettant d'obtenir le label Employeur Pro-Vélo, il finance et aide à **déployer des équipements et services « pro-vélo » pour les déplacements domicile-travail** et professionnels de vos collaborateurs.

En tant qu'employeur, le vélo est un **levier clé de votre plan de mobilité et de votre démarche RSE.**

Utiliser son vélo c'est répondre à un enjeu écologique et de santé publique !



Depuis le 1er novembre 2023, l'atelier vélo devient prestataire de la FUB pour la mission OEPV !



Vous êtes...



- Un collectif d'**associations** régionales vélo ou association
- **À la tête** d'un réseau d'employeurs locaux
- Une **organisation** publique, privée ou associative

**OU** Vous êtes salarié d'une entreprise ou d'une collectivité ?

**Venez en discuter avec nous !**

Chargée de mission : Cynthia GAUER

✉ oepv.ateliervelopau@gmail.com

☎ 07 82 05 01 25



Conseils personnalisés



Cofinancement d'actions de 40 % à 60 %

<https://employeurprovelo.fr/>